



E4800-Direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse (DVQLJ)-

## DELIBERATION N° D.2023.09.76 du Conseil municipal du 28 septembre 2023

### Initiation à la pratique du rugby des jeunes Versaillais inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dans les maisons de quartier de la Ville. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le Rugby Club de Versailles.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Sylvie PIGANEAU

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Charles RODWELL, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN.  
Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), Mme Marie POURCHOT (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation;

Vu le Code du Sport;

Vu le budget de l'exercice en cours.

-----  
Dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le Rugby Club de Versailles (RCV) propose tout au long de l'année scolaire 2023/2024 des cycles de 6 séances de rugby à 7 auprès du public âgé de 11/17 ans fréquentant les huit maisons de quartier de la ville de Versailles. Ces cycles se dérouleront à partir du 6 novembre 2023 et jusqu'au 24 mai 2024.

Afin de pouvoir organiser ces initiations, les maisons de quartier utiliseront les créneaux qui leur sont habituellement attribués dans les structures sportives de la Ville.

Ces cycles font écho à l'organisation de la Coupe du monde de rugby 2023 en France ; la ville de

Versailles étant par ailleurs ville hôte de l'équipe du Pays de Galles.

A la fin de ces cycles, un tournoi inter-maisons de quartier sera organisé en juin 2024 et permettra ensuite de faire la passerelle avec les Jeux Olympiques Paris 2024.

Afin de définir les conditions et les modalités de ce partenariat, il est nécessaire de conclure une convention entre la ville et le RCV.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville et le Rugby Club de Versailles (RCV) afin de mettre en place des cycles de rugby pour les jeunes inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dans les maisons de quartier de la ville de Versailles ;  
Cette convention est sans incidence financière.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 50 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 50 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*